

Publication d'informations en matière de durabilité relatives à la Gestion sous Mandat en Fonds patrimonial

Résumé

Le Mandat de gestion en Fonds patrimonial (le « Mandat en Fonds patrimonial ») vise à orienter les investissements afin de limiter les incidences négatives sur le climat et l'environnement, et favoriser le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies¹. En choisissant notre solution de gestion en Fonds patrimonial, vous donnez un sens à vos investissements et investissez vos avoirs dans un investissement financier respectueux des critères environnementaux et sociaux.

Les actifs du fonds présent dans le Mandat en Fonds patrimonial sont soigneusement choisis par nos équipes BLI² au sein de notre univers d'investissement, qui regroupe des sociétés ayant des activités transparentes et un modèle d'entreprise compréhensible.

Nous respectons votre choix de donner du sens à vos investissements, à travers la mise en place de critères exigeants, sur les données fournies par MSCI ESG Manager³ :

1. afin d'avoir une bonne représentativité de l'évaluation du portefeuille, une **couverture des données** Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) **du fonds par MSCI ESG Manager** ;
2. pour garantir le caractère responsable du portefeuille, **une notation du fonds supérieure ou égale à A** ;
3. pour limiter les principales incidences négatives du Mandat, un **objectif de minimum 50 %** des investissements alignés aux objectifs de la Banque de Luxembourg (la « Banque »)⁴.

La stratégie d'investissement engagée du Mandat est supportée par la mise en place de contrôles réguliers au niveau de l'univers d'investissement. Le fonds détenu en portefeuille fait l'objet d'un suivi constant afin d'identifier des événements environnementaux et sociaux notables susceptibles d'affecter le modèle économique, et la réputation des candidats à l'investissement et donc potentiellement dégrader certains critères qui pourraient nous inciter à les exclure de notre univers d'investissement. La mise en place de politiques sectorielles, ainsi que l'analyse et le suivi des controverses permettent de garantir que les investissements réalisés répondent à certains prérequis pour respecter les critères de durabilité définis par la Banque.

En choisissant la gestion sous mandat en Fonds patrimonial, vous choisissez d'investir dans un fonds exposé à des sociétés qui proposent des solutions pour nos défis de demain, et faites le choix de conjuguer performance et sens de vos investissements.

¹ Le Pacte mondial des Nations Unies propose un cadre d'engagement universel et volontaire, qui s'articule autour de Dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

² Banque de Luxembourg Investments

³ MSCI ESG Manager est un fournisseur de données financières sélectionné par la Banque. ESG se réfère aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

⁴ Au vu de la proportion des obligations souveraines contenues dans les profils défensifs de ce mandat, et peu couvertes par les données MSCI ESG Manager relatives aux principales incidences négatives, cet indicateur ne constitue pas un engagement mais un objectif que la Banque souhaite atteindre à long terme.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable⁵.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Mandat vise à orienter les investissements afin de limiter les incidences négatives sur le climat et l'environnement, ainsi qu'à favoriser le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies. De plus, la gestion du Mandat se base sur le suivi des controverses environnementales et sociales, le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et le respect des politiques d'exclusions sectorielles de la Banque. Finalement, ce Mandat s'assure que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés par le fonds détenu appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Le Mandat est classifié en conséquence en tant qu'article 8 selon le règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »). Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales de ce produit.

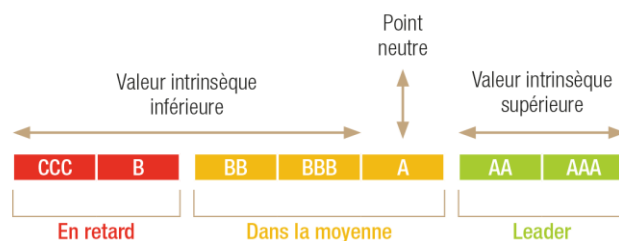
Afin de mesurer la limitation des incidences négatives sur le climat et l'environnement ainsi que le respect du pacte mondial des Nations Unies, la Banque a sélectionné une série d'indicateurs de durabilité :

- Un alignement aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies (« ODD »).
- Une limitation des principales incidences négatives des investissements réalisés dans le Mandat, via un objectif de minimum 50 % du portefeuille investi aligné aux limites définies par la Banque.
- Une approche quantitative sur la base de notations ESG établies par notre fournisseur de données MSCI ESG Manager.

Les notations ESG de MSCI ESG Manager visent à mesurer la gestion par une entreprise des risques et opportunités ESG financièrement pertinents. Cette méthodologie est basée sur des règles permettant d'identifier les leaders et les retardataires du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et de la manière dont ils gèrent ces risques par rapport à leurs pairs.

Cette approche se traduit par les indicateurs supplémentaires suivants :

- Une couverture des données Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) du fonds par MSCI ESG Manager ;
- Une notation du fonds par MSCI ESG Manager supérieure ou égale à A.



Source : MSCI ESG Manager

⁵Le Mandat en Fonds patrimoniaux n'a pas pour objectif l'investissement durable, mais considère les problématiques liées à la durabilité au sein de ses processus de sélection des investissements.

Stratégie d'investissement

La gestion en fonds patrimonial présente la particularité d'investir la totalité de vos avoirs dans un fonds respectueux de principes d'investissement responsables, et géré par BLI. Elle vous fait bénéficier d'un portefeuille diversifié, respectant votre profil d'investisseur.

Différentes thématiques de croissance à long terme et adressant des problématiques ESG peuvent être incluses au sein de la poche actions du fonds. La poche obligataire du fonds peut être investie dans l'intégralité du marché de taux, dont notamment la dette d'entreprises. Dans cette poche également, différentes thématiques ESG peuvent être incluses comme des obligations vertes.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements passe par :

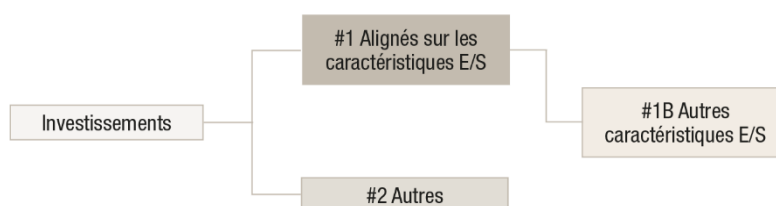
- Le suivi et l'analyse des controverses notamment sociales. La Banque a mis en place une politique d'exclusion des actifs exposés à des controverses classées comme « très sévères » par notre fournisseur de données. Ce suivi peut être complété par une analyse qualitative réalisée par la Banque ;
- Une approche quantitative basée sur les notations ESG des sociétés fournies par notre fournisseur de données et une exclusion des entreprises ayant une note MSCI ESG Manager de CCC. Ces notations sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et opportunités ESG liés à leurs activités et opérations. Elles fournissent une vision globale de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Une note MSCI ESG Manager de BB ou plus illustre la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités, et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise. L'utilisation des notations MSCI ESG Manager comme mesure de base de la "bonne gouvernance" englobe les quatre aspects des pratiques de bonne gouvernance.

Le Mandat est classifié en conséquence en tant qu'article 8 selon SFDR. Cela signifie qu'il promeut, notamment des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Proportion d'investissements

Le Mandat a pour objectif que le fonds sous-jacent composant ce produit soit aligné avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1).

La proportion résiduelle d'actifs (#2) de ce Mandat inclut entre autres, les éventuelles réserves en cash et or, ainsi que les investissements réalisés à des fins de diversification et/ou couverture, qui ne peuvent être considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales en raison de données insuffisantes fournies par notre fournisseur de données, mais qui après une analyse qualitative réalisée par la Banque, respectent les caractéristiques et éléments contraignants retenus pour le Mandat.



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Au-delà de l'approche ESG propre à chaque actif qui compose le portefeuille géré, une approche quantitative est également utilisée par la Banque au niveau du portefeuille :

- Nous avons pour objectif que la moyenne du portefeuille soit supérieure ou égale à A.
- Nous visons une couverture des données Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) du fonds par MSCI ESG Manager.

Cette approche est complétée par :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur la base d'une définition de seuils restrictifs et contraignants ;
- La prise en compte des controverses (sur base des informations fournies par MSCI ESG Manager et l'exclusion des controverses considérés comme les plus sévères) ;
- La mise en place et le respect de politiques sectorielles (limitant ou excluant directement la sélection de produits ayant trait à certains secteurs tels que le charbon par exemple).

Méthodes

Un travail d'analyse qualitative approfondi est réalisé pour évaluer la robustesse du processus de gestion, et en particulier, l'approche ESG des actifs de notre univers. A ce titre, différentes approches peuvent co-exister :

- **L'approche best-in-class** qui vise à sélectionner les sociétés ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leur secteur ou industrie ;
- **L'approche d'intégration ESG** qui attache la même importance aux critères financiers qu'extra-financiers ;
- **L'approche thématique** qui se focalise sur un objectif précis, comme l'environnement, la gestion de l'eau ou la diversité homme-femme, par exemple ;
- **L'investissement à impact** qui a pour but de générer un impact environnemental ou social positif. L'investissement à impact se distingue par l'intentionnalité et la mesurabilité de l'impact.

Outre **l'analyse qualitative** des processus de gestion des actifs, notre équipe de sélection s'assure que le fonds investit dans des entreprises adoptant un comportement durable réfléchi. Pour ce faire, nos analystes s'assurent que le fonds a pris la mesure des risques et opportunités liés aux problématiques de durabilité, et respecte les ambitions de la Banque relatives à ces thématiques.

Notre démarche comporte également **un volet quantitatif**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur une notation externe des investissements du fonds. Pour ce faire, nous utilisons les scores de MSCI ESG Manager qui évaluent les différents actifs selon leur risque ESG sur une échelle allant de 1 à 10.

Sources et traitement des données

Les actifs faisant partie de notre univers d'investissement recommandé sont classifiés selon une cote de durabilité avec un objectif de couverture complète de notre univers. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'analyse et les données fournies par le module MSCI ESG Manager.

MSCI ESG Manager réalise son analyse des actifs sur la base de données publiées :

- directement par les entreprises (e.g. rapports de durabilité, rapports annuels, rapports réglementaires, sites internet, etc.) ; ou
- indirectement via des agences gouvernementales, associations professionnelles et fournisseurs de données financières ; ou
- en contactant directement les entreprises concernées.

Dans certains cas, pour pallier un manque de données, MSCI ESG Manager peut réaliser des estimations sur la base d'une méthodologie propriétaire utilisant différentes sources de données externes (issues de différents médias, associations non-gouvernementales et autres acteurs de marché).

Afin de garantir la qualité des données utilisées, nous réalisons une analyse de la couverture de ces données, et définissons des seuils minimums de couverture à partir desquels les principales incidences négatives peuvent être prises en compte dans les décisions d'investissement de la Banque. En effet, nous considérons qu'un actif rapportant des indicateurs sur une faible partie de ses investissements ne garantit pas une qualité de données suffisante pour impacter les décisions d'investissement du produit.

Pour évaluer les risques ESG d'une société, MSCI ESG Manager détermine les principaux risques du secteur auquel elle appartient, puis évalue ensuite la capacité de l'entreprise à gérer les différents risques ESG identifiés, comparativement à ses concurrents directs. Celle qui gère donc le mieux ces risques bénéficiera d'un score élevé au sein de son secteur (approche « best-in-class »). Cette approche extra-financière compare les entreprises au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui sont le mieux positionnées dans l'appréhension des risques et des opportunités liés au développement durable.

De plus, la mise en place de politiques sectorielles, ainsi que l'analyse et le suivi des controverses permettent de garantir que les investissements réalisés répondent à certains pré requis fixés pour répondre aux critères de durabilité définis par la Banque.

Limites aux méthodes et aux données

MSCI ESG Manager base son analyse sur des données fournies directement ou indirectement par les entreprises. La Banque est consciente que cette approche présente trois limites principales :

1. Le contrôle de la transparence, l'exactitude et la précision des données fournies directement par toutes les entreprises couvertes par MSCI ESG Manager est difficile à mettre en pratique ;
2. L'analyse de données calculées sur base d'estimations peut ne pas suffisamment refléter la réalité ;
3. De plus, les normes et réglementations relatives à la publication de ces données ne sont pas harmonisées à l'échelle mondiale. Ce manque d'harmonisation peut entraîner des disparités régionales et peut, potentiellement, pénaliser certaines géographies ayant des normes moins strictes que l'Union européenne.

Afin de minimiser l'impact de ces limites sur la mesure des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Mandat, la Banque a mis en place différents filtres :

- Pour le Mandat, lorsque les données ne sont pas rapportées par l'entreprise et ne peuvent être estimées par MSCI ESG Manager, la Banque ne considèrera pas cet actif dans le cadre de son analyse de durabilité.
- La Banque s'assure que le fonds inclus dans le Mandat ait une note ESG fournie par MSCI ESG Manager.

Diligence raisonnable

En plus de l'exclusion des actifs dont les données ESG ne sont, soit pas disponibles, soit peu probantes, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle afin de s'assurer que les données utilisées dans le cadre de son intégration de la durabilité soient de bonne qualité.

La Banque utilise une approche « best-in-class » sur la base d'un ensemble d'actifs groupés géographiquement fournis par MSCI ESG Manager. Cette approche permet à la Banque de mettre en perspective les données attribuées à un actif par rapport à un ensemble de pairs comparables.

Ainsi, cette approche permet d'identifier d'éventuelles anomalies au niveau des données fournies par une entreprise.

Politiques d'engagement

L'approche résolument entrepreneuriale est privilégiée pour identifier les entreprises qui génèrent une rentabilité élevée sur la durée. Cette approche de long terme visant à comprendre les différents aspects d'une entreprise avant d'investir - afin de mesurer l'ensemble des risques qui y sont liés - est complémentaire à notre approche ESG.

L'univers d'investissement regroupe des sociétés qui ont des activités transparentes et un modèle d'entreprise compréhensible.

La politique d'investissement ESG de la Banque et de BLI pour la gestion sous Mandat s'appuie sur plusieurs piliers distincts mais interdépendants. Au-delà des politiques sectorielles, et de l'analyse de l'univers d'investissement détaillés ci-dessus, BLI a aussi mis en place une politique d'actionnariat actif.

Dans le cadre de sa politique d'investissement ESG et de sa politique de vote, BLI souscrit à la politique de vote durable (« *sustainable* ») d'Institutional Shareholder Services Inc. (ISS). Cette politique de durabilité vise à soutenir les résolutions d'actionnaires fondées sur des normes qui améliorent la valeur à long terme des actionnaires et des parties prenantes tout en alignant les intérêts de l'entreprise avec ceux de la société dans son ensemble.

BLI est également active via ses efforts d'engagement, cherchant à améliorer la transparence des informations liées aux aspects ESG par les entreprises, à modifier leur comportement afin de les inciter au changement ou d'aligner leurs pratiques aux normes internationales reconnues.

Les candidats à l'investissement ainsi que les sociétés détenues en portefeuille font l'objet d'un suivi constant afin d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de la Banque. Ainsi, notre équipe reçoit quotidiennement, au travers de la plateforme MSCI ESG Manager, des alertes concernant toutes controverses notables auxquelles sont sujettes les entreprises dans lesquelles les portefeuilles sont investis.

Le filtre est dans un premier temps basé sur les classifications des controverses attribuées par MSCI ESG Manager selon le degré de sévérité (faible, modéré, sévère et très sévère). Nous opérons un contrôle en continu de ces controverses via la plateforme MSCI ESG Manager, afin de limiter l'exposition aux controverses « très sévères ».

Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.